

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 07 juillet 2025

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2025-153

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Concession - Transports urbains et suburbains de voyageurs, transports de personnes en situation de handicap - Attribution de la délégation de service public 2026-2031

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt-cinq le lundi sept juillet à 18 heures 15, le conseil de communauté, convoqué le mardi 1^{er} juillet 2025, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI (à partir de la DEL-2025-153), M. William BOUCHER, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX (jusqu'à la DEL-2025-157), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (jusqu'à la DEL-2025-157), M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER (à partir de la DEL-2025-153), Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2025-164), M. Jérôme FOYER, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Anthony GUIDAULT, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, Mme Marielle HAMARD, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Grégoire LAINÉ, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI (à partir de la DEL-2025-154), M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Laurent VIEU, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2025-153).

ETAIENT EXCUSES : Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémie GIRAULT, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Lydie JACQUET, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER.

ETAIT ABSENTE : Mme Sylviane DUARTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Robert BIAGI a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU jusqu'à la DEL-2025-152
Mme Christine BLIN a donné pouvoir à M. William BOUCHER
M. Sébastien BODUSSEAU a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER à partir de la DEL-2025-158
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2025-158
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à Mme Geneviève STALL jusqu'à la DEL-2025-152
Mme Hélène CRUYPENINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2025-165
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
Mme Agnès GUEMAS-GALLARD a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Lamine NAHAM
Mme Carine LE BRIS-VOINOT a donné pouvoir à M. Eric GODIN
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2025-153
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Bruno GOUA
M. Augustin VANBREMEERSCH a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Philippe VEYER a donné pouvoir à M. Mickaël JOUSSET
M. Jean-Philippe VIGNER a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN jusqu'à la DEL-2025-152.

M. Jean-Pierre MIGNOT, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 8 juillet 2025. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Lors de sa séance du 11 décembre 2023, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain et suburbain et du service Mouv'Irigo d'Angers Loire Métropole, et a décidé de procéder aux formalités de lancement de la procédure.

Après avis d'appel public à la concurrence, deux sociétés (Transdev, Ratp Dev) ont remis leurs candidatures, déclarées recevables par la commission des délégations de service public du 9 avril 2024.

Deux sociétés ont finalement remis une offre : Ratp Dev et Transdev. La commission des délégations de service public a émis un avis favorable à l'ouverture des négociations avec les deux candidats le 26 novembre 2024.

A l'issue de plusieurs réunions de négociation (9 décembre 2024, 23 et 24 janvier 2025, 27 et 28 février 2025, 8 avril 2025), il vous est proposé d'approuver la convention de concession annexée à la présente délibération avec la société Ratp Dev.

La durée du contrat est prévue pour 6 ans, du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031.

Ratp Dev est une filiale à 100 % de la RATP avec un chiffre d'affaires de 7,1 milliards d'€ et 25 000 collaborateurs. Ratp Dev a l'expérience de nombreux réseaux en France (notamment : Brest, Caen, Lorient, Toulon, tram et métro de Lyon) et à l'étranger (notamment : Casablanca et Hong-Kong).

Ratp Dev, candidat sortant, va maintenir l'existence de la société Ratp Dev Angers, société dédiée à la gestion et à l'exploitation de ce service public.

Avec la mise en service des deux nouvelles lignes de tramway et les renforts apportés depuis, l'offre kilométrique a été augmentée de plus de 16 % entre 2022 et 2024 et la fréquentation a augmenté de 26 % sur la même période. L'objectif est donc de poursuivre cette dynamique en offre et en fréquentation, et d'adapter le réseau aux évolutions du territoire (notamment densification sur les quartiers d'Angers, d'Avrillé et des Ponts de Cé, ouverture du centre pénitentiaire).

Sur le plan de l'offre technique (critère n° 1), Ratp Dev présente une évolution du réseau adaptée aux évolutions des projets urbains et des besoins des usagers, ainsi qu'une amélioration du service de transport à la demande :

- pour Irigo Flex, le nombre de trajets maximum par usager passera de 4 trajets par mois à 2 trajets possibles par jour ;
- un nouvel outil de gestion permettra d'apporter une information en temps réel de l'approche des véhicules ;
- la ligne de nuit sera remplacée par un service de transport à la demande, Irigo Nuit, qui permettra d'élargir la couverture spatiale sur l'ensemble de la Ville d'Angers ;
- l'offre de soirée sera étendue jusqu'à 1h du matin (contre 23h30 aujourd'hui) ;
- au cours de la DSP et en fonction des besoins, l'offre de certaines lignes suburbaines et sur les lignes express sera renforcée ;
- un nouveau transport à la demande « emploi », permettant de desservir les principales zones d'activités en horaires décalés, tôt le matin et tard le soir, sera expérimenté.

Ratp Dev s'engage sur un renfort de l'accessibilité du réseau, avec notamment un objectif de certification Cap'Handeo des documents d'information et de Mouv'Irigo, ainsi que le renfort du lien avec les associations.

La politique d'accompagnement des plans de déplacements d'entreprises est également renforcée pour toucher l'ensemble des employeurs et salariés de l'agglomération, dans une vision multimodale.

Le candidat a présenté un projet de gestion patrimoniale cohérent et pertinent qui répond au souhait de la collectivité d'accélérer la décarbonation de la flotte de bus vers le biogaz. **Ainsi, à la fin de la DSP, 66 % de la flotte roulera au biogaz et 32 % des minibus à l'électricité.**

Le système de vente évoluera afin de proposer la **multi validation** avec la carte bleue dès 2026.

La **dématérialisation** des titres de transport facilitera l'accès au réseau, tout en accompagnant les populations les plus éloignées de ces dispositifs.

Des investissements seront dédiés pour assurer la pérennité du patrimoine de l'agglomération avec des opérations ciblées de **maintenance lourde de la ligne A de tramway**, associé à un process d'expertise poussée sur le vieillissement des premières rames de tramway et leur rénovation.

Le candidat accompagnera également Angers Loire Métropole sur la gestion d'actifs (certification ISO 55001).

Ratp Dev propose un projet d'entreprise cohérent et adapté, en particulier en matière de maîtrise de l'absentéisme et des équipes bien dimensionnées pour suivre les projets d'investissement.

Outre le suivi réglementaire de son bilan carbone, l'entreprise s'engage sur une démarche « objectif CO2 » avec l'Ademe, assurant un meilleur suivi de ses objectifs de décarbonation (**objectif -41 % à la fin du contrat par rapport à 2024**).

Le candidat valorise également une amélioration du service dédié aux personnes en situation de handicap **Mouv'Irigo** avec des **circuits spécifiques à la desserte des Esat** et l'achat d'un logiciel plus performant d'optimisation des courses permettant de libérer du temps et des véhicules pour offrir plus de service pour le transport à la demande, et une **extension de l'offre jusqu'à 23h en semaine** (contre 20h actuellement).

L'option 1 au contrat, correspondant à **l'allongement de 11 rames de tramway** pour faire face aux surcharges et à l'accroissement de la fréquentation à terme (Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin et Plateau Mayenne) est chiffrée et techniquement maîtrisée, avec l'intégration des adaptations de lignes et du dépôt nécessaires.

L'option 2, correspondant à la gestion du futur parking-relais Montaigne en ouvrage est également appréhendée de manière complète.

Sur le plan de l'offre financière (critère n°2), le niveau des dépenses est maîtrisé : 77,3 millions € HT en moyenne par an (valeur € 2025), avec une augmentation continue des recettes de trafic tout au long du contrat (soit 22,6 millions € HT en moyenne par an). **Le montant de la contribution d'Angers Loire Métropole s'élève donc à 54,7 millions € en moyenne annuelle sur la durée du contrat.** En 2026, la contribution s'élèvera à 54,1 millions € contre 57,0 millions € cette année, tout en respectant les accords d'entreprises sur les salaires et l'intéressement des salariés.

En matière d'achat des énergies, Ratp Dev présente des prix d'achats de l'électricité et du gaz performants. Ratp Dev a également fait un effort particulier sur un montant réduit de frais de siège, une partie fixe d'indexation des dépenses à 4 % et une clause d'intéressement aux résultats (résultats aux delà de 2 % du chiffre d'affaire, partagés à 70 % pour Angers Loire Métropole et 30 % pour le délégataire).

Le montant du plan prévisionnel d'investissement est de 37,4 millions € HT (dont 20,8 millions € pour l'achat de bus biogaz) et s'y ajoute une contribution annuelle d'équipement de 4,6 millions € HT sur la durée de la délégation de service public, ainsi qu'une option 1 d'allongement de 11 rames de tramway pour 19 millions € HT, afin de répondre aux surcharges attendues sur la ligne A nord-ouest notamment.

Une note de synthèse présentant le contrat de délégation de service public est annexée à la présente délibération.

Enfin, comme il est d'usage dans le cadre des procédures de DSP Transport qui nécessitent un investissement important des candidats, et comme prévu au règlement de consultation, il est prévu d'octroyer la somme de 70 000 € au candidat non retenu Transdev.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 1411-1 et suivants et l'ordonnance du 29 janvier et son décret d'application du 1^{er} février 2016 relative aux contrats de concession,
Vu le code de la commande publique,
Vu le code des Transports,
Vu la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 27 juin 2025

DELIBERE

Approuve le contrat de concession de service public et ses annexes pour la gestion et l'exploitation du réseau d'Angers Loire Métropole de transports urbains et suburbains et du transport de personnes en situation de handicap avec la société Ratp Dev.

Autorise Monsieur le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à le signer.

Approuve les tarifs proposés.

Approuve le versement de 70 000 € au candidat non retenu, la société Transdev.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

